

"Plus le fonctionnement sera de type parlementaire, plus on aura des élus d'un côté et des gens qui vont faire leur devoir électoral de l'autre sans se sentir directement engagés. Par contre, plus les institutions réussiront à faire fonctionner des procédures proches de la démocratie directe, plus elles vont générer la position "militante" qui me paraît être une **position de traitement** que l'on n'utilise pas assez en France".

Il nous semble que les deux formes de démocratie sont à expérimenter par les jeunes et font partie d'une pédagogie à la citoyenneté, également d'une pédagogie des droits de l'homme telle que la définit la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant dans son préambule et dans l'article 29 b.

Annette JACOB  
Chargée de Mission  
S.L.E.A.  
Septembre 1994

